

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. TROIS MOIS. 13 fr. 50. . . . Six mois 26 fr.
ORD. — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE — TROIS MOIS. 13 fr. 50. . . . Six mois 26 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Les Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Postes, 47

Directeur-Propriétaire: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont regis: à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 5 bis
à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITTE et C°, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28. —
à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 9 MARS 1897

LE DROIT DE RECOURS

Si le but commun des lois et de la civilisation est la justice, il est indispensable que les citoyens soient protégés contre les actes qui la violent, c'est-à-dire contre les abus. Il ne suffit pas que la protection existe, il faut que chacun la sente et que toute personne opprimée ou se croit atteinte dans ses droits soit en possession d'une arme défensive, c'est-à-dire d'un recours. Ce qui distingue d'une tyrannie une société organisée et libre, c'est le droit de porter ses plaintes devant une autorité qui les accueille et fasse justice. Or, il se passe en France deux faits opposés et très dignes d'attention.

Un citoyen est atteint dans ses biens ou dans sa personne par un individu qui le vole ou le frappe; il se plaint et il sait que justice sera faite.

Mais si ce même citoyen est atteint dans son droit par une administration, sur l'ordre d'un fonctionnaire public, il se trouble, ne cache pas son alarme et ne sait comment agir.

Ce constat appelle sérieusement nos réflexions. Allons plus loin; dans le premier cas, le plaignant sait qu'il doit aller consulter l'avocat, l'avocat, le procureur de la République; dans le second cas, qui irait-il trouver? Le maire? Le sous-préfet? Le percepteur? C'est d'eux qu'il entend se plaindre. Tous le détourneront d'agir. Je ne sais si dans la petite ville, chef-lieu de canton ou d'arrondissement, il se trouvera une personne assez instruite pour donner au citoyen lésé par un acte administratif un conseil clairé. Mais sur la route, je suis certain qu'il ne manquera pas de rencontrer un électeur influent qui se chargera d'écrire au député, et il rentrera chez lui convaincu qu'il a utilisé le seul mode de recours existant en France contre les abus. De la un déraillement des recours qui, prenant une fausse voie, arrivent tous à Paris, accablent les députés, font de leur action une ingérence perpétuelle dans l'administration et ajoutent aux désordres locaux un abus qui jette dans les ministères le trouble le plus grave.

Quelle est donc la réalité du droit et n'existe-t-il pas de recours contre les abus administratifs?

Sur vingt citoyens éclairés, je ne sais s'il s'en rencontrera un seul qui ne conseillerait d'écrire au député. C'est là qu'est le mal. On croit en France qu'il n'existe pas de justice contre les erreurs de l'administration. On se plaint à calomnier notre pays; on ne sait pas depuis plus de soixante ans, à travers les régimes les plus différents, le Conseil d'Etat a créé une jurisprudence qu'aucune révolution n'a brisée. Dans un admirable exposé, l'un de ceux qui ont contribué à cette œuvre de protection a indiqué l'origine, le développement et la portée des recours pour excès de pouvoirs (1).

Nos lois spéciales offrent des voies de recours de toutes sortes. La jurisprudence du Conseil d'Etat n'y touche pas. C'est qu'elle a d'original, c'est qu'elle s'applique à tout ce que le législateur n'a pas prévu, formant ainsi une sorte de droit commun général. Arrêtés des maires, actes des préfets, délibérations des conseils municipaux, conseils généraux, conseils de révision, conseil supérieur de l'instruction publique ou conseils

académiques, toute administration qui les particulières relève du Conseil d'Etat, de toute sorte que, si on faisait le tableau des droits des citoyens et de leurs modes de plaintes contre les fonctionnaires publics, il faudrait inscrire la série des actions résultant des lois spéciales et combler toutes les lacunes, quelles qu'elles soient, par les recours pour excès de pouvoirs.

Cet exposé suggère une réflexion. A vraiment parler, un recours qui ignorent les citoyens existe-t-il? C'est un canon conservé dans un arsenal, expérimenté sur un champ de manœuvres, mais que, sur quarante régiments d'artillerie, un seul possède. Le recours est une arme défensive dont tout homme doit se sentir à tout instant pourvu. L'indépendance du citoyen est à ce prix. En acquérant le sentiment qu'il a le moyen de se faire respecter, il prendra au sérieux la loi et ses organes; il sera moins disposé à solliciter les députés en comprenant que le droit n'est pas une fiction. Si, contre tout mal, on savait qu'il existe un remède et un médecin, nul n'ira consulter les charlatans.

Le droit de recours existe, je vous le concorde, nous dit-on, mais il est cher (2), il est long, le résultat est incertain. Contre un avocat, l'avocat, le procureur de la République; dans le second cas, qui irait-il trouver? Le maire? Le sous-préfet? Le percepteur? C'est d'eux qu'il entend se plaindre. Tous le détourneront d'agir. Je ne sais si dans la petite ville, chef-lieu de canton ou d'arrondissement, il se trouvera une personne assez instruite pour donner au citoyen lésé par un acte administratif un conseil clairé. Mais sur la route, je suis certain qu'il ne manquera pas de rencontrer un électeur influent qui se chargera d'écrire au député, et il rentrera chez lui convaincu qu'il a utilisé le seul mode de recours existant en France contre les abus. De la un déraillement des recours qui, prenant une fausse voie, arrivent tous à Paris, accablent les députés, font de leur action une ingérence perpétuelle dans l'administration et ajoutent aux désordres locaux un abus qui jette dans les ministères le trouble le plus grave.

Quelle est donc la réalité du droit et n'existe-t-il pas de recours contre les abus administratifs?

Sur vingt citoyens éclairés, je ne sais s'il s'en rencontrera un seul qui ne conseillerait d'écrire au député. C'est là qu'est le mal. On croit en France qu'il n'existe pas de justice contre les erreurs de l'administration. On se plaint à calomnier notre pays; on ne sait pas depuis plus de soixante ans, à travers les régimes les plus différents, le Conseil d'Etat a créé une jurisprudence qu'aucune révolution n'a brisée. Dans un admirable exposé, l'un de ceux qui ont contribué à cette œuvre de protection a indiqué l'origine, le développement et la portée des recours pour excès de pouvoirs (1).

(1) *M. Aucouturier, Des recours pour excès de pouvoirs, Académie des sciences morales et politiques, 1878, t. II, p. 32.*

tique et l'avancerait sensiblement. Elle éclairerait en même temps les citoyens et le législateur. Aux premiers elle montrerait leurs droits, aux seconds les lacunes de certaines lois et ce qui serait nécessaire pour mettre les textes et les pratiques en harmonie avec une législation libérale.

GEORGES PICOT,
de l'Institut.

LA DÉMOCRATIE
ET LES DÉMOCRATES CHRÉTIENS

Sous ce titre, l'abbé Naudet fait paraître dans la *Quinzaine* un important article du poète sociale dont nous donnons la conclusion à nos lecteurs :

« Le rôle du peuple — il paraît inutile de discuter pour savoir si c'est à lui ou à l'autre grandement que, et dans la mesure où, il réussit à exercer son rôle, il réussit également l'œuvre en dehors de cette grande et irrésistible puissance qui entraîne la société vers des rivages nouveaux, que nous connaissons tous et que l'avenir nous connaît, qui tourne vers leur puissance le secret de l'avenir que faisons-nous pour leur éducation civique, scientifique et morale? »

Il fait trois heures et demi lorsque l'avocat a franchi le seuil de prison, il est alors déjà heure de minuit et il est difficile de trouver quelles personnes peuvent être autorisées à entrer dans la prison, mais il y a des personnes qui, à l'heure actuelle, demandent une prompte réponse, or, la réponse nous semble imposer la nécessité d'une visite dans l'administration, sur lesquelles nous avons déjà appris l'attentat et d'autres qui en demandent nécessairement, mais, au contraire, de mettre les ressources gouvernementales au service de la réforme, et de faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« D'abord, il faut que l'opposition, qui, à l'heure actuelle, demande une prompte réponse, soit dans l'ordre de la vérité et de la justice, et non dans l'ordre de la vengeance et de la haine.

« La révolution que ces deux actions peuvent entraîner ne sont pas confondues, elle qui, ne portant pas de communautés, elles sont pas exposées à se faire reprendre.

« La grande erreur du parti socialiste a été de confondre l'action sociale et l'action politique, c'est peut-être cette erreur qui a entraîné l'opposition dans l'ordre de la vengeance et de la haine.

« Nous devons nous rappeler que l'opposition, qui, au contraire, devrait être au service de la révolution, ne devrait pas reculer pour cela. Combattre ceux qui s'opposent à notre action, ce n'est pas ce qu'on appelle faire sur ses propres terres.

« Il faut faire une enquête très soignée sur l'emploi donné à l'argent qu'il avait reçu. Aucun de ses objets n'a éventé le vrai. Un s'est empressé d'acheter de la rente, l'autre a fait l'acquisition d'un immeuble, un troisième a acheté une maison dans le quartier où il habite.

« Au lendemain de ces dernières placements, tous ont fait savoir qu'ils sont heureux, à leurs amis qu'ils étaient d'honorables citoyens.

« Pour éviter de tomber dans ces errements, surtout pour être fidèles à nos principes et à l'esprit de notre mouvement, il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

« Il faut faire évoluer la situation au mieux pour le bien de tous.

Intégrer la moitié de la multitude, de cette masse épuisée de travailleurs, de ces pauvres assujettis par le dur souci du pain de chaque jour et de l'insécurité du lendemain, pourraient enfin réussir à brouiller le cercle de fer qui les entoure. Mais, si l'ordre social, si l'ordre politique, si l'ordre culturel, si l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.

« Il est alors que, dans toutes ses terres, car la vie sur ce terre est un voyage, non permettra moins sombre, une fois de plus, au cœur de l'avenir. Le secret de l'avenir, c'est à dire que l'ordre social, l'ordre politique, l'ordre culturel, l'ordre moral, dont aucune force humaine ne saurait vaincre jamais les dévoués.